



**Marché dominical**  
**« Courrier adressé aux habitants des rues de la Garenne et Paul Bert »**

Madame, Monsieur,

De part le contexte actuel, lié au COVID-19, la Municipalité se voit obligée de modifier le périmètre du marché dominical afin d'accueillir les commerçants habituels et de les installer dans la rue Paul Bert et une partie de la rue de la Garenne (entre les rues St Verny et Paul Bert).

Ainsi, la circulation et le stationnement seront interdits à partir du **dimanche 7 juin 2020** de 6 heures à 14 heures, et ce jusqu'à ce que la situation redevienne normale.

Des interdictions de circulation et de stationnement seront mises en place. Vous pouvez consulter les arrêtés municipaux correspondants sur le site internet de la ville [www.ville-aubiere.fr](http://www.ville-aubiere.fr).

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Mme Montserrat FORTE

  
Adjointe au Commerce, à l'Artisanat, au  
Marché dominical, à l'Emploi, et aux Festivités

